



Compte-rendu du Conseil d'administration de Météo-France Vendredi 29 novembre 2019

Le Conseil d'Administration débute traditionnellement par des points d'actualité : 2 pages A4 remises sur table accompagnées de quelques commentaires de la p-dg. Le forum des mobilités qui a réuni 280 personnes à Toulouse y est mentionné.

• **Priorités d'action 2020 de Météo-France**

[9 pages de plan d'action](#) sont présentées.

La CFDT-Météo fait savoir aux administrateurs que les agents de Météo-France ne peuvent pas être satisfaits des restructurations en cours ou à venir puisque l'on observe sur le tableau en première page : une centralisation massive en 2020, une automatisation peu acceptable (prévision / production) en 2021, une réduction (des CRA) en 2022. En l'occurrence, nous soulignons que dans le cadre d'AP2022, la manière de présenter l'automatisation a été trop radicale et jusqu'au-boutiste pour espérer pouvoir emporter la conviction des collègues.

La CFDT-Météo obtient de la DG qu'une étude d'impacts soit réalisée dans le cadre des baisses d'effectifs « Aéro » à Orly, cela avait été discuté au CTEP de juillet.

La CGT fait part de craintes concernant une remise en question de l'exclusivité de Météo-France à être unique prestataire pour la navigation aérienne (la Commission Européenne étudierait à nouveau la mise en concurrence des services météorologiques). La direction se veut elle rassurante.

• **Le budget 2020 de Météo-France est voté**

Le Conseil d'Administration vote favorablement ce budget.

La CFDT-Météo (ainsi que les autres organisations représentant les personnels) vote contre.

Si les crédits budgétaires sont en hausse avec l'apport pour le renouvellement du supercalculateur (+7,7 millions d'€ de crédits exceptionnels), en revanche, nous soulignons qu'ils sont en régression à « périmètre constant ». Le représentant de Bercy objecte que l'on ne peut pas mettre de côté la subvention exceptionnelle, précise que Météo-France va bénéficier de deux fonds interministériels : le FTAP (Fonds de Transformation de l'Action Publique, 1,4M€) et le FAIRH (Fonds d'Accompagnement Interministériel des Ressources Humaines).

La CFDT-Météo souligne que la diminution de la subvention d'État renforce notre dépendance envers les financements extérieurs, notamment vis à vis des résultats commerciaux, ce qui peut devenir risqué en raison de la politique qui devra être revue sur les données publiques. La CFDT le dit en étant d'autant plus à l'aise que nous considérons que le commerce a pleinement sa place dans nos activités.

La Cour des comptes a invité « *les opérateurs à tirer les conséquences de l'ouverture des données publiques et de l'attrition des ressources propres correspondantes* ». La CFDT-Météo appelle donc à la prudence sur l'objectif de croissance des recettes commerciales.

La présidente-directrice générale émet plusieurs interrogations pertinentes au sujet de l'ouverture d'accès aux « données publiques » :

* en substance, elle demande à qui va profiter l'activité générée par l'ouverture des données publiques ?

* de nouveaux services seront sans doute proposés par la concurrence mais... qui est cette concurrence ? est-elle seulement française ? Elle remarque que ce ne seront sans doute pas des « PME ».

* elle souligne que cette ouverture de l'accès aux données va demander d'investir dans des infrastructures informatiques capables de mettre à disposition quantité de données.

Elle indique que Météo-France souhaite être associé aux prises de décisions en la matière.

Passé ce débat, nous expliquons notre vote défavorable :

La baisse de la subvention pour charges de service public (subvention d'État) pour 2020 porte :

- sur les dépenses de personnel (-5 M€) avec un schéma d'emplois qui présente - 95 ETP
- des économies sur l'enveloppe de fonctionnement hors supercalculateur.

Les dépenses d'investissement se concentrent sur les opérations de jouvence incontournables (notamment les stations de mesure pour les « bénévoles », ex-RCE), et... sur le supercalculateur. Encore heureux cet investissement puisque les bénéfices socio-économiques représentent un ratio de 2,5 à 10 (le Commissariat Général à l'Investissement, CGI, [l'a calculé en cumulant les domaines](#) tels la sécurité des personnes et des biens, la défense, l'énergie, etc.).

C'est aussi pour rester un opérateur météo de rang mondial que l'on investit dans ce supercalculateur.

Pour la CFDT-Météo, il est contradictoire de diminuer la subvention : comment peut-on vouloir à la fois être un opérateur de rang mondial et disposer de moins de moyens ?

Pour 2020, le solde global des créations et des suppressions d'emplois dans les ministères, c'est + 192 ETP. Dans notre ministère (MTES, Transition Ecologique), c'est -2 %. Météo-France, c'est -3,36 %. Les effectifs baissent, la subvention baisse, le mouvement se poursuivra dans les deux années à venir. Météo-France ne mérite pas cela, c'est pourquoi nous votons contre ce projet de budget.

De son côté, la p-dg insiste sur l'accord obtenu des tutelles en faveur d'une revalorisation +1,5 % de primes pour les personnels techniques TSM, ITM. Elle met aussi en avant qu'en terme d'éco-responsabilité, afin d'amplifier les progrès déjà constatés, l'Etablissement devra investir pour traiter un certain nombre de sujets : le plan « éco-responsabilité » sera réactualisé en 2020.

• **Trois marchés supérieurs à un million d'euros sont votés**

La CFDT-Météo vote favorablement à ces marchés, comme elle l'a fait en « Commission Consultative des Achats » (CCA). Le travail des collègues pour préparer ces marchés est très appréciable. Il s'agit de :

- **mettre en place un « Security Operation Center »** pour protéger nos systèmes informatiques
- **renouveler les marchés de publicité sur les sites internet et applications mobiles :**

En CCA, nous avons demandé à prendre connaissance de la Charte à respecter portant sur la publicité sur nos sites ; elle est communiquée en séance. Le cahier des charges fixe comme exigence qu'elle soit respectée par les titulaires des marchés. Espérons qu'elle le sera !

La p-dg explique ne pas avoir « d'états d'âme sur le principe d'avoir de la publicité sur nos sites » mais qu'en revanche il faut « être intraitable avec l'utilisation des données personnelles » qui pourrait être faite de nos usagers sur les supports internet et mobile.

- **recupérer des données météocéaniques mesurées en mer**

Le ministère (la DGEC, direction de l'énergie et du climat) a demandé à Météo-France de réaliser une étude de risques météorologiques pour des implantations d'éoliennes en mer (aux larges de la Normandie, la Bretagne Sud et en Méditerranée), par convention et pour plusieurs millions d'euros. Météo-France sous-traite la fourniture de mesures de vent en altitude, de vent au sol, de température, de pression, d'humidité, d'état de mer et de courant, c'est l'objet de ce marché.

En CCA, la question a été posée de savoir pourquoi Météo-France ne procédait pas lui-même à ces mesures. La réponse a mis en avant les risques de perte de bouées (qui sont très très chères) et le manque de ressources humaines disponibles. Météo-France préfère donc se concentrer sur l'analyse et l'interprétation des données pour les fournir au ministère. Notre Etablissement crée ainsi de « la valeur ajoutée » et facture ce service plusieurs millions d'euros.

• Les moyens mis en œuvre pour lutter contre les cyberattaques

DSI/D fait une présentation complète des outils et procédures mises en œuvre pour contrer des attaques qui sont quotidiennes et plus ou moins violentes. 10 000 spams sont filtrés chaque jour. 4 500 postes de travail et 1 700 terminaisons réseau sont à protéger. L'an passé, il y a eu deux « franchissements du premier périmètre de sécurité ». La stratégie de Météo-France consiste en une « défense en profondeur » avec une hiérarchie des réseaux et des « firewall » successifs, associée à une organisation en « silos de production » et des sauvegarde récurrentes.

C'est bien entendu l'exposition internet qui est la première source de danger, puis les réseaux partenaires (recherche, stations de mesure en réseaux, AMHS, Armées).

Un comité de sécurité est présidé par la p-dg.

La représentante du ministère de La Défense qui avait demandé ce point à l'ordre du jour remercie DSI/D pour la qualité et la richesse de sa présentation.

• Les syndicats demandent la mise en œuvre de l'IKV

Un [courrier intersyndical adressé à la présidente-directrice générale](#) demande la mise en œuvre sur 2019 de l'IKV (Indemnité Kilométrique Vélo) qui existe au ministère (une « expérimentation »).

La CFDT-Météo rappelle qu'en juillet avait été annoncé la mise en place d'un forfait de 200 € « pour mobilité durable » au bénéfice de toute la Fonction Publique d'État. Las... le sujet est lié à la loi « Mobilité », dépend de décrets d'application, et la mesure prend donc du retard.

Or, l'expérimentation qui existe au ministère est applicable à Météo-France : les textes sont là et une délibération du Conseil d'Administration permettrait une mise en œuvre sur 2019.

La p-dg explique qu'elle retient un engagement pour 2020. Sa position repose sur :

- d'une part, le décret qui couvre l'expérimentation au MTES « prend fin » au 31 décembre,
- d'autre part, si l'on couvre 2019 à compter de décembre, il n'y a pas d'effet incitatif,
- enfin, elle considère que les services de la DRH doivent actuellement employer leur temps sur

d'autres sujets que celui d'une mesure rétroactive et d'ailleurs complexe.

Bref, c'est encore raté pour 2019.

L'engagement est pris pour 2020 : cela nécessitera d'y revenir en début d'année pour éviter le risque de se retrouver avec les mêmes arguments fin 2020, si la mesure générale au niveau de la Fonction Publique d'État n'est alors toujours pas en vigueur.